

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 JUN 1998 A MACHAULT

Présents : Mesdames BONOMME, BROUILLON, GEILLE, LETINOIS, PAYER, PIERSON, POLICE, RAGUET et Messieurs AUROUX, BARRE, BESTEL B., BESTEL P., BOUILLON, BOURCY, BOURE, BRUNEL, CHANCE, CLOUET, COLLAS, CORNEILLE JP., DE SAGAZAN, DEGLAIRE, DEPAIX L., DE POUILLY, DIDIER, DION, DURMOIS, ERNOUX, ETIENNE JC, ETIENNE Ph., FRADCOURT, FRANCAERT R., FRANKART, GEORGES, GERARD, GILBIN, GOFFINET, GRANDVALET, GROSSELIN, GUERY, HENRY, HUBSCH, HUREAU, JOURNET D, JOURNET V, LAMPSON, LAURENT-CHAUVET, LEBLAN, LEDIG, LEFORT, LIES, LONGIS, MAILLARD, MAINSANT, MALVAUX, MARTIN, MERAT, MOUTON C., MOUTON G., NOIZET Ch., NOIZET D., OUDIN, PASTE, POUPART, POTRON, PREVOT D., RAGUET, RATAUX, REMY, ROMEDENNE D., ROMEDENNE G., ROUY, SERVAIS, SIGNORET, SOUDANT JM, THIEBAULT, TORTUYAUX, VALET, VAUCHEL, VERNEL, WEIRIG, WULVERYCK

* M. Jean-Paul CELET, Sous-Préfet de Vouziers

* M. Maurice BLIN, Sénateur des Ardennes

* M. Dominique GUERIN, Conseiller Général

De plus, un nombre important de délégués suppléants ont assisté à ce troisième Conseil de Communauté de l'année 1998.

Absents : Mesdames CARRIERE, MARCHAL, THOMAS et Messieurs ANDREY, BRUSA, CARTELET, CORNEILLE L, DERUE, LAMBERT C, RAMEAU, RENARD, SOUDANT Ph, ZEIMET D.

Monsieur Jacques MORLACCHI est élu Secrétaire de séance.

1) COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07/03/98

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité par le Conseil de Communauté.

2) RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les délibérations prises par le dernier Conseil de Communauté ont été mises en œuvre : Karine ODIENNE et Alain FORET sont embauchés par la Communauté de Communes depuis le 1^{er} avril 1998. Les différentes adhésions ont été réalisées (Association des Districts et Communautés de France, Office de Tourisme de l'Argonne Vouzinoise). Le matériel informatique et les logiciels ont été achetés.

a) Le Bureau

Il s'est réuni à trois reprises et a décidé, conformément aux délibérations du Conseil de Communauté :

- La validation de la convention avec l'Office de Tourisme de l'Argonne Vouzinoise et le versement de la cotisation en 4 fois,
- La validation du cahier des charges de l'étude et du suivi – animation de l'OPAH, le lancement de l'appel d'offres le 10 avril 1998,
- L'attribution d'une subvention de 5 000 francs à l'Association culturelle « Les Tourelles » pour l'opération « Savoir-faire en Vouzinois » qui comporte une exposition, des visites d'entreprises et une cassette vidéo présentant le savoir-faire d'une quinzaine d'entreprises du Vouzinois.
- La signature des contrats d'assurances de la Communauté de Communes avec la société GROUPAMA.

Parallèlement, le Bureau a travaillé sur les propositions des différentes commissions. Elles seront présentées ci-dessous ou au cours du prochain Conseil de Communauté, en fonction de l'état d'avancement des propositions.

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

b) Les commissions (les rapports intégraux sont repris à la fin de compte-rendu)

Monsieur GROFF présente ensuite succinctement le travail des commissions.

Habitat et cadre de vie : Deux réunions ont eu lieu au cours desquelles le cahier des charges de l'OPAH a été élaboré.

Agriculture et Ruralité : La commission s'est réunie deux fois pour définir les premières pistes de travail ainsi que le partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes.

Tourisme : Deux réunions et une visite en Alsace se sont déroulées afin d'étudier les propositions du programme de développement touristique issues de l'étude sous maîtrise d'ouvrage ADEVA.

Développement économique : La commission s'est réunie deux fois au cours desquelles un diagnostic du territoire a été présenté et une étude a été menée pour la création d'une zone d'activités.

Vie sociale et culturelle : Deux réunions ont permis de cadrer les domaines d'intervention de cette commission. Ils sont présentés dans le rapport joint.

Environnement : Une réunion a permis de préciser les axes de travail de cette commission. Ils sont précisés dans le rapport ci-après.

Finances : La commission s'est réunie une fois pour préparer la décision modificative proposée ci-après.

c) Autres

Parallèlement, à la demande de Mme Marie-Noëlle GENTIL, Présidente des Crêtes Préardennaises, s'est tenue une réunion informelle sur la prise en compte des ordures ménagères dans les compétences des Communauté de Communes. Participaient à cette réunion : Mme Marie-Noëlle GENTIL, Michel BOCAHUT, Président du syndicat mixte, Thierry DION, Président de la Communauté de Communes de Château-Porcien, Patrice GROFF, Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, Claude HOLIGNER, Président du SICOMAR, Francis SIGNORET, Président du SICROM. Il a été convenu de recenser le coût des ordures ménagères sur chacun des territoires. Dans l'attente du schéma départemental de traitement des ordures ménagères, des simulations financières et juridiques seront étudiées. Ensuite, chacun des établissements publics aura à travailler sur ces éléments.

3) RAPPORT FINANCIER, Présenté par M. Francis SIGNORET, 1^{er} Vice-Président, Président de la commission des Finances

Il apparaît que l'engagement du budget primitif 1998 se déroule assez conformément aux prévisions : 24 % des dépenses d'exploitation ont été engagées contre 34 % des recettes.

D'autre part, l'investissement d'un photocopieur et d'un ordinateur a été réalisé. Ce sont, à l'heure actuelle, les seules dépenses d'investissement réalisées.

Par ailleurs, nous avons constaté un écart important entre la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) qui nous a été notifiée au titre de 1998 et celle qui nous avait été annoncée par les Services de l'Etat.

Au lieu des 1 061 544 F attendus, nous recevrons 838 522 F.

Après renseignements pris auprès des Services de l'Etat, il s'avère que cette « mauvaise prévision » s'explique par des créations d'EPCI plus importantes que prévues.

Le Conseil de Communauté décide le vote d'une décision modificative pour traduire dans le budget la recette exacte de D.G.F.

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

4) OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Au cours du dernier Conseil de Communauté, il avait été décidé la mise en place de l'OPAH. La commission « Habitat et cadre de vie » a donc élaboré le cahier des charges, validé par le Bureau et le lancement de l'appel d'offres a été effectué.

Trois réponses ont été reçues dont :

- une qui proposait une mission de sous-traitant pour le cabinet retenu
- une autre ne fixait pas de proposition de prix explicite pour l'animation – suivi de l'OPAH

La commission d'appel d'offres a donc retenu l'offre du cabinet COMAL PACT qui sous-traitera ponctuellement avec le Cabinet DUMAY de Sedan.

Monsieur GROFF présente la mission :

4-1 - Etude préopérationnelle

D'une durée de 6 à 8 mois, elle comprend :

- le diagnostic du parc immobilier, du marché du logement et du cadre de vie local (cette partie pourrait concerner également les communes du canton de Vouziers).
- une enquête auprès des propriétaires de logements concernés pour recenser et analyser les projets à prendre en compte (logements vacants, logements locatifs, logements propriétaires occupants).
- une enquête auprès des communes pour recenser et analyser les projets notamment en matière d'aménagements de villages et de logements communaux, et évaluer les principaux problèmes sociaux à prendre en compte.
- l'élaboration du programme et de la convention de réalisation de l'OPAH en partenariat avec l'Etat, l'ANAH, la Région, le Département ainsi que d'autres partenaires éventuellement les établissements bancaires, caisses de retraite,...

4.2 - Animation - suivi de l'opération

Une convention de réalisation de l'OPAH sera signée pour 3 ans. Elle fixera :

- les objectifs en matière de nombre d'opérations et de financements alloués (dossiers propriétaires occupants, logements locatifs et logements sociaux),
- les engagements de la Communauté de Communes en matière d'actions d'accompagnement et d'animation de l'opération,
- les prescriptions architecturales à respecter.

Le financement des dossiers commencera dès la signature de cette convention. Une équipe d'animation de l'OPAH assurera les missions suivantes :

- information, sensibilisation de la population (permanences téléphoniques et permanences hebdomadaires sur le terrain, campagne de promotion, bilan avec les élus, partenariat avec les artisans, les banques, les agences immobilières et les notaires).
- conseil et assistance au montage des projets (accompagnement administratif, technique et architectural, financier et social, dans la constitution du dossier, réalisation de pré-étude de faisabilité (diagnostic de l'état du logement, esquisse d'aménagement, programme indicatif de travaux et chiffrages sommaires, estimations des subventions, montage financier, conseil en matière de contraintes architecturales).
- suivi de l'opération (analyse des indicateurs de résultats, analyse de l'évolution du marché du logement, animation des comités de pilotage et des réunions de la Communauté de Communes sur l'habitat.

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

L'appel d'offre contenait des tranches conditionnelles afin de permettre aux communes du canton de Vouziers de bénéficier de l'OPAH. Toutefois, ces communes devront adhérer à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et ce, avant la fin septembre 1998.

Monsieur GROFF précise également qu'un comité technique et un comité de pilotage seront chargés du suivi de l'OPAH, composés de la manière suivante :

a) *Comité Technique* :

- Le Président et le Vice-Président de la commission "Habitat"
- Le Bureau COMAL PACT et le cabinet DUMAY
- Les représentants de la D.D.E.
- Monsieur le Délégué Départemental de l'ANAH
- Le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
- Le représentant des organismes professionnels du bâtiment
- L'organisme associé pour l'accompagnement social de l'OPAH

b) *Comité de Pilotage* :

- 15 membres élus à la commission "Habitat et Cadre de Vie"
- Le Bureau COMAL PACT et le cabinet DUMAY
- les représentants de l'Etat : Monsieur le Sous-Préfet de Vouziers, Monsieur le Chef du service Habitat de la D.D.E., Monsieur le Délégué Départemental de l'ANAH
- les représentants du Conseil Régional et du Conseil Général
- Le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
- les représentants des établissements bancaires du secteur
- Les représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Le représentant des organismes professionnels du bâtiment
- les représentants de la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services
- L'organisme associé pour l'accompagnement social de l'OPAH
- les représentants de la Chambre Départementale des Notaires

4.3 - Coût de l'opération

Il est prévu à 336 474 francs TTC pour l'étude et à 409 945 francs TTC pour l'animation – suivi.

Monsieur MAINSANT s'interroge sur la participation financière prévue pour cette opération. Il était en effet prévu une participation de l'Etat de 80 % pour l'étude.

Monsieur SQUEVIN l'informe que les subventions de l'Etat pour les OPAH n'atteignent jamais 80 %.

Monsieur LAMPSON souhaite ensuite connaître les taux de subventions alloués dans le cadre de l'OPAH.

Ils sont de 45 %, plafonnés de 70 000 à 85 000 F en fonction des ressources pour les propriétaires occupants et de 25 % à 80 % pour les propriétaires bailleurs, sans critères de ressources.

Monsieur GROFF fait ensuite lecture de la délibération proposée, laquelle est adoptée à l'unanimité par le Conseil de Communauté.

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

4.4 – Questions diverses

Monsieur DE POUILLY s'interroge ensuite sur les fonds de la Communauté de Communes restant après l'engagement d'une telle dépense.

Réponse : cette opération sera réalisée conformément au budget voté lors du Conseil de Communauté de l'ARGONNE Ardennaise du 7 mars 1998, qui prévoyait 1 000 000 F de dépenses non affectées, inscrites en charges exceptionnelles.

Monsieur GUERY : Une personne ayant bénéficié d'une aide dans le cadre de l'ORAC peut-elle bénéficier d'une aide dans le cadre de l'OPAH ?

Réponse : OUI, les aides attribuées dans le cadre de l'ORAC et de l'OPAH sont cumulables.

Monsieur MORLACCHI : Les portes restent-elles ouvertes pour les commune du canton de Vouziers ?

Réponse : OUI, la mise en œuvre de l'OPAH a été prévue de telle manière que les communes du canton de Vouziers puissent en bénéficier, à condition qu'elles expriment, par délibération, leur volonté d'adhérer à la Communauté de Communes avant le 30 septembre 1998.

5) POLE NATURE

L'élaboration d'un programme de développement touristique a été menée par l'ADEVA et présentée lors de son Assemblée Générale du 28 février 1998.

La conclusion de cette étude est que la Nature, au sens large, constitue notre richesse touristique majeure. A l'heure actuelle, cet atout est peu valorisé et génère peu d'activités touristiques.

Le cabinet CONTOUR-THR nous propose le concept de Pôle Nature ci-joint.

Afin que la Communauté de Communes prenne position par rapport à ce projet, le Président propose qu'une étude soit menée pour :

- l'étude des contenus,
- l'adéquation de ceux-ci à la demande du marché,
- la faisabilité technique,
- la définition de sites potentiels,
- l'avant-projet architectural,
- la faisabilité économique.

M. GROFF rappelle que les financements européens, qui sont très favorables, risquent d'être diminués dès la fin de l'année 1999.

Il faudra donc se positionner rapidement par rapport à ce projet.

Il est ensuite fait lecture de la délibération proposée, laquelle est adoptée à l'unanimité.

6) AFFAIRE ECONOMIQUE

Monsieur GROFF informe le Conseil de Communauté que la Communauté de Communes a été sollicitée par un chef d'entreprise locale qui souhaite créer une nouvelle entreprise. En effet, cela concernerait une activité nouvelle avec création de 20 emplois dans les 5 ans à venir.

Le promoteur souhaite 10 000 m² sur un terrain viabilisé.

Trois sites intéressent cette personne : Autruche, Buzancy et Nouart. Après visites sur les sites, il s'avère que celui de la commune d'Autruche ne peut pas être retenu pour des raisons techniques.

Une étude comparative des sites de Buzancy et Nouart va donc être menée pour définir l'endroit.

Il s'agirait de créer une zone d'activité communautaire et par conséquent, une taxe professionnelle communautaire.

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Après plusieurs questions de la salle, Monsieur GROFF informe qu'il ne peut, pour l'instant, pas communiquer le nom du chef d'entreprise. L'activité sera nouvelle sur le secteur et génératrice d'emplois.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

7) QUESTIONS DIVERSES

a) Locaux administratifs

Suite à la proposition de Monsieur le Maire de Le Chesne, le Président précise que les locaux proposés sont trop petits pour accueillir la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

Monsieur GROFF précise que les locaux administratifs resteront, pour l'instant, à Vouziers, ne sachant pas la position que vont adopter les communes du canton de Vouziers.

Toutefois, les Maires peuvent proposer des locaux qu'ils connaissent vacants.

b) Rapport d'activité des différentes commissions

Commission « Agriculture et Ruralité » présidée par Monsieur André MALVAUX

« Lors de la première réunion de la commission "Agriculture et Ruralité", Monsieur Gildas THIEBAULT a été élu Vice-Président. En tant qu'ancien Président de la commission "Agriculture" de l'ADEVA, il fera profiter la Communauté de Communes de son expérience.

Concernant le partenariat avec la Chambre d'Agriculture, il est convenu que :

- Le technicien de la Chambre d'Agriculture traduise la présence sur le terrain de la Communauté de Communes,*
- Les actions de la Communauté de Communes seront mûrement réfléchies et clairement identifiées par rapport aux actions de la Chambre,*
- Le travail devra être envisagé sur l'ensemble de la zone et non pas canton par canton,*

Par ailleurs, Monsieur MALVAUX a rencontré Monsieur NITHARD, Directeur de la Chambre d'Agriculture. Il nous propose que les élus de la Communauté de Communes s'expriment sur le projet départemental d'orientations agricoles et prennent position par rapport à celui-ci.

Ce projet sera présenté lors d'une prochaine commission.

Selon Monsieur MALVAUX, la commission "Agriculture et ruralité" doit être ambitieuse. D'une part, elle doit chercher à créer de l'activité économique et d'autre part, elle doit se positionner clairement sur les problèmes d'actualité de la ruralité.

Dans l'optique de création d'activité économique, il a été décidé d'étudier pour commencer la filière porc. Monsieur SURPLY de la Chambre d'Agriculture nous en a fait la présentation. Nous déciderons si nous continuons ou non l'étude de cette filière.

En ce qui concerne l'actualité de la ruralité, NATURA 2000 a attiré notre attention. Nous avons saisi Monsieur le Préfet des Ardennes afin d'être associés au travail en cours et de montrer notre vigilance quant à cette opération.

Enfin, nous tenons à souligner l'importance de notre commission qui doit être le lieu charnière au sein de la Communauté de Communes entre la commission "Environnement", la commission "Tourisme" et la commission "Développement économique" puisque dans chacun de ces domaines, les agriculteurs en particulier et les ruraux en général, sont concernés ».

Commission « Développement économique » présidée par Monsieur Jean-Claude ETIENNE

Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET a été élu à l'unanimité Vice-Président, lors de la première réunion, au cours de laquelle chaque membre a exprimé son sentiment sur les thèmes économiques à travailler, à savoir :

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

- identifier les besoins des entreprises.
- maintenir la population sur place.
- proposer des formations sur place
- trouver des solutions aux problèmes administratifs des artisans et commerçants.
- établir des partenariats avec la C.C.I. et la Chambre de Métiers.
- valoriser l'apprentissage
- inciter les jeunes à s'installer.
- Outre le maintien des entreprises en place, attirer des nouvelles entreprises

Afin de donner une base à la réflexion, un diagnostic socio-économique du territoire a été présenté. Il en ressort :

- que l'activité économique de la Communauté de Communes repose principalement sur des entreprises artisanales et commerciales de moins de 10 personnes,
- que 30 % de ces entreprises sont du secteur du bâtiment
- que les créations d'entreprises sont peu nombreuses.

Par conséquent, il est apparu à la commission que les réflexions devaient être, dans un premier temps, axées vers :

- les entreprises du bâtiment,
- le maintien des entreprises commerciales,
- l'accueil de nouvelles entreprises,
- la formation.

Concernant le projet d'une zone d'activité, il a été présenté précédemment.

Afin de prolonger la réflexion, les membres de la commission ont prévu de rencontrer des représentants des chambres consulaires pour connaître exactement leur rôle et leurs missions, et étudier un éventuel partenariat sur certaines actions.

La commission a ensuite prévu de rencontrer des chefs d'entreprises industrielles et d'entreprises artisanales locaux afin de connaître leurs attentes.

Commission « Environnement » présidée par Monsieur Francis SIGNORET

Au cours de la réunion du 21 avril dernier, la commission a élu, en son sein, Monsieur Christophe DION, Vice-Président.

Lors de cette première réunion, les membres ont décidé de réfléchir à l'élaboration et à la mise en œuvre, sur plusieurs années, d'un schéma de signalisation et de valorisation des chemins et sentiers de la Communauté de Communes.

Ce travail passera par l'harmonisation du balisage qui traduira l'existence de la Communauté de Communes. Ceci pourra aboutir à la réalisation d'une cartographie unique.

D'ores et déjà, un état des lieux des chemins de randonnée et la signalisation existante est mené par des membres de la commission.

Cette orientation n'occulte pas l'examen des compétences Assainissement et Ordures Ménagères.

Concernant l'Assainissement, le Syndicat du Sud-Est mène actuellement une étude globale. Il est proposé que la commission s'intéresse à ce domaine, quand les résultats de l'étude seront connus.

Concernant les Ordures ménagères et compte tenu du manque de clarté de la situation, notamment par rapport au schéma départemental, il est décidé de différer l'examen de cette compétence tant que la situation générale ne s'est pas éclaircie.

Commission « Tourisme » présidée par Monsieur André MALVAUX

Monsieur Jacques MORLACCHI a été élu Vice-Président de la commission "Tourisme".

Le principal travail de la commission "Tourisme" a résidé jusqu'à présent dans l'analyse des propositions que Monsieur CLOSSEN a faite dans son étude pour le développement touristique de notre région.

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Après avoir eu connaissance de ses propositions, les membres de la commission ont passé une journée dans les Vosges du Nord, en compagnie de professionnels du tourisme de l'Argonne Ardennaise, afin de visiter des aménagements ressemblant à ceux qui pourraient nous aider à développer "touristiquement" notre région.

A savoir :

- Un endroit fort d'animation, de promotion et d'explication de la Région : la Maison du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord à Saverne.*
- Une activité privée de restauration et de produits du terroir*
- Un habitat local mis en valeur dans un village de 250 habitants à Iherswiller avec un fort travail sur les rénovations de façades*

Lors d'une autre réunion, Monsieur CLOSSEN nous a présenté plus en détail le concept du pôle Nature éclaté.

La commission a clairement émis un avis positif à ce projet qui devra intégrer dès le début des annexes réparties sur le territoire.

Nous avons également travaillé en commission sur la réalisation de la carte IGN des 3 Argonnes ainsi que sur l'ébauche d'un guide d'accueil qui présenterait ce qu'il y a à voir, à faire, où dormir, où manger dans l'Argonne Ardennaise.

Commission «Vie sociale et culturelle » présidée par Madame Marie-Françoise GEILLE

Lors de la première réunion du 6 avril, M Daniel SERVAIS a été élu Vice-Président de cette commission.

Au cours des 2 réunions qui se sont déjà déroulées, nous avons pris conscience de la difficulté du travail qui nous attendait, dans le sens où tout est à faire et surtout à imaginer.

*En préambule, nous avons rappelé les **grands principes** suivants :*

- La Communauté de Communes ne doit pas faire ce que d'autres structures font déjà très bien.*
- La Communauté de Communes n'a pas vocation à constituer un bureau d'aide sociale.*
- Elle ne doit pas non plus être un distributeur de subventions.*

Afin d'alimenter la réflexion de la commission sur le travail à mener, nous avons commencé à rencontrer, Monsieur SERVAIS et moi-même, les intervenants de l'animation socioculturelle sur le territoire de la Communauté de Communes.

Ces rencontres sont en cours et je vous ferai savoir nos conclusions lors d'un prochain Conseil de Communauté.

Par ailleurs, la Communauté de Communes reçoit déjà de nombreuses demandes de subventions.

La commission travaille donc à la définition des critères d'aides.

Ils seront présentés prochainement au Bureau.

Le Président clôt la séance à 21 h 20 et Madame LETINOIS remercie l'Assemblée d'être venue à Machault.

Le Président,

Patrice GROFF